

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CREUSE CONFLUENCE**

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 12 JUNI 2019 A BETETE</b>
--

<b>Date de la Convocation</b>	<b>23/05/19</b>
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>44</b>
<b>Absents</b>	<b>14</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>1</b>
<b>Excusés</b>	<b>8</b>
<b>Non Excusés</b>	<b>6</b>

L'An Deux Mille dix-neuf, le douze juin, à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle des fêtes de Bétête, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

**Présent(e)s :**

- MM. : ALANORE J-B, ASPERTI P., BEUZE D., BRIAULT T., CHASSAGNE G., CHIRADE G., COLLINET F., CONSTANTIN J., COUTURIER L., DECARD J., DELCUZE M., FOULON F., GIBARD P., HENRY G., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MERAUD S., MORLON P., ORSAL P., PAPINEAU B., RIVA F., SAINTEMARTINE J-C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C.
- MMES. : AUFRERE M., BUNLON D., BRIAT O., CREUZON C., DUMOND M., FERRION M., GLOMEAUD N., HENRY E., MARTIN J., PIERRON M-T., ROBY C., SAUVE L., ROMAINE R., VIALLE M-T.

**Excusé(e)s :**

- MM. : DERBOULE R., GRIMAUD H., JANNOT S. (pouvoir à RIVA F.), LESAGE M., PICHON R., ROBY J-P.
- MMES. : ANNEQUIN A., GRAVERON C.

**Absents (es) non excusés (es) :**

- MM. : AUJOURD'HUI M., DURAND D., PRUCHON J.
- MMES. : BRIDOUX A., BUNLON M-C., CHARDIN M-H.

## **1- Présentation du projet d'organisation touristique départemental par Monsieur DEBARGE Sébastien, Directeur de Creuse Tourisme**

Monsieur le Président fait savoir que Creuse Tourisme s'est engagé à aller à la rencontre des élus du territoire pour échanger sur la démarche départementale. Il signale toutefois qu'il s'agit seulement d'une ébauche et que le projet n'a pas encore commencé.

Monsieur le Directeur de Creuse Tourisme présente aux élus de Creuse Confluence un diaporama qui sera présenté à l'ensemble des EPCI.

Les Offices de Tourisme disposent des missions régaliennes. L'Agence de Développement Touristique (ADT) de la Creuse, a notamment les missions suivantes :

- Missions d'ingénierie,
- Promotion des territoires sur l'étranger,
- Spécificités (ex : accueillir les porteurs de projets, action de promotion...).

Il précise que sur le territoire Creusois les nuitées marchandes (hôtels, camping...) étaient en progression depuis 2012 mais qu'à partir de 2016, elles ont diminué.

Un tiers des prestataires proposent des services par le biais d'internet. Le territoire Creusois voit sa notoriété augmenter.

Informations sur les Offices de Tourisme :

Au total, il y a environ 48 ETP. Le budget alloué à la promotion touristique est de 342 000 €.

Monsieur le Directeur présente le projet d'organisation touristique départemental. Les Offices de Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme et le Comité Régional du Tourisme pourraient fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le but étant de proposer des visions touristiques sur l'ensemble du territoire. Ce projet permettrait entre autre de générer une économie et de mettre en place les conditions nécessaires pour séduire les touristes afin qu'ils s'installent sur le territoire.

Les services suivants : « commercial », « évènementiel », « gestion des sites touristiques » seraient mutualisés alors que l'investissement sur les sites resterait à la charge des EPCI.

Dans sa présentation, il expose les enjeux et les opportunités mais également les risques de ce projet.

Monsieur DEBARGE précise que la Creuse doit avoir un temps d'avance sur les autres territoires et informe l'assemblée des démarches à suivre :

- Présentation du projet aux Conseils Communautaires Creusois,
- Délibérations,
- Création de groupes de travail (élus, techniciens...)
- Présentation d'un projet global

Le principe de la fusion est de vendre le territoire de façon professionnelle.

Actuellement 4 sur les 7 EPCI sont intéressés par le projet. Un Comité de Pilotage sera créé en septembre 2019.

## **2- Présentation du projet de déconcentration de proximité par Monsieur le Directeur de la DDFIP de la Creuse**

Monsieur le Ministre chargé de l'Economie et des Finances est intervenu en Creuse pour présenter un projet de déconcentration de la DGFIP.

Monsieur le Directeur présente le projet.

*Le diagnostic :*

- Un réseau qui fonctionne
- Un prélèvement à la source a été mis en place
- De moins en moins d'effectif sur le territoire Creusois,

- Des moyens techniques qui évoluent ;
- Une taxe d'habitation en cours de suppression.

Les disparités des techniques entraînent une perte pour les territoires.

*Les attentes :*

- Réel besoin en matière de conseil, d'expertise auprès des collectivités,
- Attentes des concitoyens

*Les objectifs :*

- Permettre un service de proximité,
- Mieux répartir la présence des agents sur le territoire,
- Optimiser les coûts

*Le projet :*

- Démarche pluriannuelle à horizon 2022/2023 qui permettra une visibilité sur plusieurs années.
- Répondre aux collectivités différemment des usagers

Le territoire Creusois dispose actuellement de 16 points de contact. Avec le projet de déconcentration, elle en disposera de 24 via les MSAP, les Maisons France Services, les Mairies...

*Les points principaux :*

- Généralisation de l'accueil sur rendez-vous,
- Réorganisation du secteur public local,
- Déploiement des missions de conseil aux Collectivités locales (1 par EPCI). Les collectivités disposeront d'un interlocuteur privilégié et dédié au sein du ressort territorial :
  - Offre de conseil expert : domaines fiscaux et budgétaires,
  - Analyses financières : projets complexes...
  - Appui budgétaires et comptables,
  - Qualité comptable

La proposition de carte présentée par Monsieur le Directeur démontre que le territoire de la Communauté de Communes Creuse Confluence comptera trois accueils de proximités situés sur les Communes de Gouzon, Chambon-sur-Voueize et Boussac et d'un Conseiller qui sera installé sur la Commune de Boussac. Celui-ci pourra se déplacer sur l'ensemble du territoire.

Le projet sera probablement lancé par Monsieur le Ministre vers le mois d'octobre 2019.

Monsieur le Directeur fait savoir que la démarche de concertation est en cours que ce soit en interne ou en externe (présentation auprès des conseils communautaires).

### **3- Séance du Conseil Communautaire du 12.06.19**

#### **Mot d'accueil de la Commune de Bétête**

#### **Informations**

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ajout de six délibérations :

- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour l'entretien des chemins de randonnées,
- Choix du prestataire pour les déjeuners des ALSH de Gouzon et Jarnages,
- Approbation du barème de la CNAF,
- Réalisation d'un emprunt pour le financement de l'extension du bâtiment MCTD à Jarnages
- Remboursement de frais bancaires à la SCM Cabinet infirmier de Gouzon
- Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire approuve l'ajout des six délibérations citées ci-dessus.

**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 27 mars 2019.**

- Approuvé à l'unanimité

**Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du mercredi 10 avril 2019.**

- Approuvé à l'unanimité

**Secrétaire de séance :** Monsieur Delcuze Martial

**A. Ressources Humaines :** Président Mr Simonnet

- Créations de postes, conventions

Les projets de conventions de mise à disposition présentés aux membres du Conseil Communautaire ont été travaillés par les commissions « Ressources Humaines » et « Ecoles » et ont été validés par le Comité Technique.

A la prise de la compétence, 12 agents seront transférés dont 4 sont du personnel d'entretien.

**Délib n°2019/155 - ATSEM et personnel d'entretien des locaux scolaires - Convention cadre de mise à disposition de service au profit de la Communauté de Communes au titre de la compétence écoles**

**Délib n°2019/156 – ATSEM et personnel d'entretien des locaux scolaires - Convention individuelle de mise à disposition de service au profit de la Communauté de Communes au titre de la compétence écoles**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, les ATSEM et le personnel d'entretien des locaux scolaires seront mis à disposition de la Communauté de Communes par les communes disposant d'une école. A ce titre, les deux parties doivent conclure une convention de mise à disposition de service et une convention individuelle pour permettre le bon fonctionnement de la compétence écoles.

Les projets de conventions présentés sont approuvés à la majorité avec une abstention.

**Délib n°2019/157 – Petits travaux de maintenance et d'entretien - Convention cadre de mise à disposition de service au profit de la Communauté de Communes au titre de la compétence écoles**

**Délib n°2019/158 – Petits travaux de maintenance et d'entretien - Convention individuelle de mise à disposition de service au profit de la Communauté de Communes au titre de la compétence écoles**

Les projets de conventions présentés concernent le personnel communal exerçant des petits travaux de maintenance et d'entretien sur les écoles. Tout comme les projets de conventions, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la convention cadre et la convention individuelle.

La convention individuelle est personnalisée pour chaque commune et comprend une quantité d'heures.

Les projets de conventions présentés sont acceptés à la majorité avec une abstention.

#### **Délib n°2019/159 – Convention cadre de mise à disposition de services au profit des communes**

Le projet de convention cadre de mise à disposition de services au profit des communes doit être conclu pour permettre au personnel intercommunal d'être mis à disposition des communes. Les communes rembourseront le temps communal à la Communauté de Communes.

Le projet de convention présenté est approuvé à la majorité avec une abstention.

Le Comité Technique Départemental devra être saisi pour les Communes concernées.

#### **Délib n°2019/160 – Créations de postes d'ATSEM et d'Agents d'Entretien dans le cadre de l'extension de la compétence écoles à l'ensemble du territoire**

La création des postes correspond à la prise de la compétence écoles. Il s'agit du personnel transféré à la Communauté de Communes.

Les créations de postes d'ATSEM et d'agents d'entretien dans le cadre de l'extension de la compétence écoles à l'ensemble du territoire sont acceptées à l'unanimité.

#### **Délib n°2019/161 – Création de poste d'Adjoint Administratif – Service Assainissement**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif pour le service Assainissement. Le poste comprend la facturation du service Assainissement et une partie de la gestion du service GEMAPI.

La création du poste d'adjoint administratif pour le service assainissement est approuvée à l'unanimité.

#### **Délib n°2019/162 – Créations de postes en lien avec les changements de grades**

La création de ces postes permet au personnel d'évoluer dans leur carrière. Cette création supprime d'office les anciens postes.

Les créations de postes en lien avec les changements de grades sont approuvées à l'unanimité.

##### ➤ Effectifs

La Communauté de Communes dispose d'un total de 81 agents :

- 68 agents titulaires dont 44 sont à temps complets.

#### **B. Développement Economique / Numérique : Président Mr Turpinat**

##### ➤ **Bâtiment d'Accueil d'Entreprises**

Le toit du bâtiment est amianté. Le projet a fait l'objet d'une nouvelle étude.

#### **Délib n°2019/146 – Création d'un bâtiment d'Accueil d'Entreprises sur la Commune de Gouzon – Demande de subvention au titre de la DETR et approbation de l'avant-projet sommaire.**

Monsieur Turpinat présente le plan de financement du projet de bâtiment d'Accueil d'Entreprises. La Communauté de Communes peut bénéficier d'une subvention DETR à hauteur de 40 %, répartie sur deux années (40% en 2019 et 60% en 2020).

<b>DEPENSES HT</b>	
Travaux Bâtiment	1 000 000,00 €
Honoraires intervenants + branchements réseaux	63 005,00 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>1 063 005,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
DETR (40%) : 2019 → 170 080,00 € 2020 → 255 122,00 €	425 202,00 €
Prêt	637 803,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 063 005,00 €</b>

Le plan de financement prévisionnel du projet de création d'un bâtiment d'accueil d'entreprises sur la Commune de Gouzon est approuvé à l'unanimité.

➤ **Aides directes**

La Communauté de Communes effectuera une soirée de présentation des différentes aides que peut apporter l'EPCI aux entreprises, aux artisans et aux commerçants...

**Délib n°2019/149 – Approbation du règlement sur le dispositif des aides directes aux commerces de proximité (< 200 m²) et à l'achat de véhicule professionnel aménagé**

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique rappelle les termes du règlement sur le dispositif des aides directes aux commerces de proximité et à l'achat de véhicule professionnel aménagé.

- Véhicule professionnel aménagé :
  - Subvention à hauteur de 50 % avec une dépense plafonnée à 20 000,00 € HT selon des critères précis
- Relooking intérieur et extérieur des surfaces de vente
  - Subvention à hauteur de 50 % avec une dépense plafonnée à 30 000,00 € HT

Il précise que ces aides sont versées en complément des aides régionales et propose d'approuver ce règlement.

Le règlement sur le dispositif des aides directes aux commerces de proximité et à l'achat de véhicule professionnel aménagé est accepté à l'unanimité.

➤ **MCT Déménagement**

Les travaux de l'extension du bâtiment MCTD sont terminés. Un nouveau crédit-bail immobilier doit être conclu entre la Communauté de Communes et l'entreprise.

**Délib n°2019/152 – Extension du bâtiment Entreprise MCTD Jarnages - Approbation du projet de crédit-bail immobilier avec la SAS "MCT Déménagement" installée à Jarnages**

Le projet de crédit-bail immobilier prend en compte le remboursement anticipé du premier prêt. Il prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 et aura une durée de 20 ans. Celui-ci stipule le loyer mensuel versé par l'Entreprise soit 1 840,80 € HT.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur le projet de crédit-bail immobilier avec la SAS « MCT Déménagement » installée sur la Commune de Jarnages.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

### **Délib n°2019/147 – Réalisation d'un emprunt pour le financement de l'extension du bâtiment MCTD à Jarnages**

Afin d'assurer le financement des travaux d'extension du bâtiment MCTD sur la Commune de Jarnages, il est proposé de recourir à un emprunt à hauteur de 381 802,00 €, intégrant le remboursement anticipé du prêt initial (253 828,00 €) et le financement de l'extension (127 974,00 €).

Les modalités sont les suivantes :

- Banque : Crédit Agricole
- Durée : 20 ans
- Taux réel d'intérêt : 1,48 % fixe
- Echéances : Trimestrielles (5 522,41 €)

Le Conseil Communautaire approuve la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole avec les modalités présentées pour le financement de l'extension du bâtiment MCTD sur la Commune de Jarnages.

### **Délib n°2019/150 – Vente du véhicule frigorifique à l'Association «Au Pré Creusois»**

Monsieur Turpinat fait savoir que l'Association « Au Pré Creusois », qui s'installe pour de la vente directe dans un local sur la Commune de Gouzou, est intéressée par l'achat du véhicule frigorifique intercommunal. L'Association souhaite mettre en place un service de livraison des commandes au domicile des clients.

Le véhicule frigorifique appartenant à la Communauté de Communes et initialement consacré au service de portage de repas sur le secteur de Boussac est à présent inutilisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il propose que ce véhicule soit vendu à cette Association pour la somme de 8 250,00 € soit 16 500,00 € (valeur nette comptable) avec une subvention de 50 % au titre des aides directes.

La vente du véhicule frigorifique à l'Association « Au Pré Creusois » pour la somme de 8 250,00 € est approuvée à l'unanimité.

#### **➤ Entreprise Dagard**

L'entreprise a refusé l'offre de vente de la Communauté de Communes soit 2,00 € HT (prix de vente au m<sup>2</sup>) pour les terrains jouxtant l'entreprise. Une nouvelle rencontre a eu lieu entre la Communauté de Communes et l'Entreprise DAGARD. Cet échange a permis de clarifier certains points dont notamment le refus de l'offre communautaire.

Dans un premier temps, l'entreprise souhaite 3 hectares de terrain pour créer une plateforme pour les transactions douanières au prix de 2,00 € du m<sup>2</sup>.

La Communauté de Communes doit transmettre une nouvelle proposition et effectuer les démarches de modifications parcellaires.

➤ **Syndicat Mixte Dorsal**

**Délib n°2019/151 – Convention entre la Communauté de Communes Creuse Confluence et le Syndicat Mixte Dorsal – Contribution pour la coordination de travaux avec ENEDIS sur un tronçon entre Chambon sur Voueize et Tardes**

L'ex Communauté de Communes Evaux-Chambon avait conclu avec le Syndicat Mixte Dorsal une convention pour contribuer à la coordination de travaux avec ENEDIS sur un tronçon entre les Communes de Chambon-sur-Voueize et Tardes.

Le montant de la contribution initiale a augmenté de 897,08 € HT. Le plan de financement est à présent de 19 056,14 € HT soit 22 867,37 € TTC. La convention précise qu'une participation au coût de fonctionnement sera également demandée (environ 2 400€).

La convention entre l'EPCI et le Syndicat Mixte Dorsal pour la contribution à la coordination de travaux avec ENEDIS pour le tronçon entre les Communes citées ci-dessus est acceptée à l'unanimité.

➤ **Abbaye de Prébenoit**

Une visite doit avoir lieu avec Monsieur Ramon. L'étude sur la requalification de l'Abbaye sera financée à 80% par le programme LEADER.

**C. Santé : Président Mr Alanore**

➤ **Mutualité Française Limousine**

Les médecins libéraux du territoire, la Mutualité Française Limousine, les Vice-Présidents et les membres de la Commission Santé se sont rencontrés le 28 mai 2019. Ils ont visité les différentes Maisons de Santé de la Communauté de Communes (Chambon-sur Voueize, Evaux-les-Bains, Gouzon et Boussac).

La visite des locaux des MSP par la Mutualité Française Limousine a permis de définir les conditions d'utilisation des biens pour la convention de partenariat.

Concernant la MSP de Boussac, il est nécessaire de créer un espace « secrétariat ». Madame Baudouin, architecte à Aubusson, fera le chiffrage puisque la Communauté de Communes bénéficie à ce jour d'un reliquat sur une facture.

**Délib n°2019/148 – Convention de partenariat pluriannuelle de soutien à la création d'un centre de santé mutualiste sur le territoire de Creuse Confluence**

La Communauté de Communes souhaite créer un centre de santé mutualiste en partenariat avec la Mutualité Française Limousine. Cette création permettrait l'installation de médecins salariés sur les MSP du territoire communautaire.

Ces médecins effectueront des consultations décentralisées sur les « zones de tension » dès le recrutement d'un second médecin salarié.

Monsieur Simonnet fait savoir que la convention stipule que la priorité sera donnée aux médecins libéraux qui souhaitent s'installer sur le territoire (un médecin salarié peut devenir libéral) et précise que celle-ci aura une durée de 4 ans, renouvelable par tacite reconduction. Le montant maximum annuel budgété est de 100 000,00 €.

Le recrutement des médecins salariés sera lancé dès la signature de ladite convention. Une vidéo a notamment été faite, témoignage d'un médecin salarié, du Docteur Hervé Noinski et présentation du territoire par Monsieur le Président, Nicolas Simonnet.

Dans le cas où la Mutualité Française Limousine doit licencier du personnel, notamment suite à l'installation d'un médecin libéral, la Communauté de Communes prendra à sa charge la prime de licenciement.



La Communauté de Communes Creuse Confluence est le premier territoire en Creuse à effectuer cette expérimentation.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur cette convention de partenariat pluriannuelle de soutien à la création d'un centre de santé mutualiste sur le territoire de Creuse Confluence.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet de convention présenté.

**D. GEMAPI : Président Mr Beuze**

➤ Informations :

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize : Arrivée de Monsieur Justin Jacquet, nouveau technicien Médiateur de Rivière. Il est possible de le rencontrer au bureau ou sur le terrain ;
- Syndicat Mixte du Bassin de la Petite Creuse : le contrat CTMA s'achève en 2020 ;
- Creuse Sud-Ouest – Rivière de la Creuse :
  - Prévention des inondations (PI) : Une étude est en cours sur la zone d'expansion des crues qui concerne la Creuse et ses affluents. Elle comprend les communes de Vigeville, Cressat et Pionnat. Cette étude permettra entre autre de définir les zones inondables afin de mettre en place une protection des habitations ;
  - GEMA : Le projet « zones blanches » comprend 87 kms de cours d'eau pour la Communauté de Communes Creuse Confluence. Les Départements souhaitent que les travaux soient effectués en lien avec un cabinet externalisé au lieu d'un CDD.
- EPTB Vienne : projet d'une étude PI à l'échelle du bassin de la Creuse et qui regroupera 10 structures pour 5 500 km<sup>2</sup> (ex : La Petite Creuse est prise dans son intégralité dans ce projet d'étude...)

**Délib n°2019/135 – Avenant à la convention de mise en œuvre commune relative à la réalisation de l'étude préalable jusqu'à la signature du Contrat Territorial précisant la participation financière de Creuse Confluence**

Le Conseil Communautaire a initialement conclu une convention de mise en œuvre commune relative à la réalisation d'une étude préalable au Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher jusqu'à la signature du Contrat Territorial. Il est proposé de signer un avenant à la convention pour permettre de préciser la participation financière de l'EPCI.

Monsieur Beuze précise que le reste à charge de la Communauté de Communes Creuse Confluence est d'un montant de 6 510,25 €.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet d'avenant à la convention de mise en œuvre commune relative à la réalisation de l'étude préalable jusqu'à la signature du Contrat Territorial.

➤ **Taxe GEMAPI**

La Commission va travailler sur l'opportunité d'instaurer la taxe GEMAPI. Cette taxe devra être votée, s'il y a lieu, avant le 1<sup>er</sup> octobre.

**E. Sports et Culture : Président Mr Henry**

La Communauté de Communes reçoit les demandes de subventions au fur et à mesure et la Commission les étudie.

### **Délib n°2019/175 – Octroi de subventions 2019 aux Associations**

Monsieur Henry propose de verser des subventions comme suit :

- Culture / Musique : 11 250 €
- Sport : 11 550 €
- Foire Boussac : 4 050 €
- Mairie d'Evaux-les-Bains (Tour du Limousin) : 10 000 €

Soit un total de 36 850 €

Les membres du Conseil Communautaire approuvent à l'unanimité le versement des subventions comme présenté. Il est précisé que les élus des Communes d'Evaux-les-Bains et Boussac n'ont pas pris part au vote.

- Rénovation de vestiaires de football

### **Délib n°2019/170 – Demande de fonds de Concours de la Commune de Bord Saint Georges**

La Commune de Bord Saint Georges souhaite rénover ses vestiaires de football. Le projet est estimé à 153 200,00 € HT soit 183 840,00 € TTC. La Commune demande une subvention d'un montant de 30 640,00 € soit 20 % du projet HT.

Monsieur le Maire de la Commune de Bord Saint Georges ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de verser un fonds de concours à la Commune de Bord Saint Georges pour la rénovation des vestiaires de foot puisque le projet à une portée intercommunale.

- City Stade

Les Communes de Gouzon, Chambon-sur-Voueize, Soumans et Clugnat projettent de réaliser un espace de loisirs multi-activité type « city stade ». Ces projets s'inscrivent dans une démarche coordonnée au plan communautaire permettant de disposer de structures rayonnant sur plusieurs communes de notre territoire.

### **Délib n°2019/171 – Demande de fonds de Concours de la Commune de Gouzon**

Le projet de la Commune de Gouzon est estimé à 53 309,05 € HT soit 63 970,86 € TTC. Sur ce montant, la commune sollicite l'octroi d'un fonds de concours correspondant à 20% du montant HT du projet, soit 10 661,81 €.

Les élus de la Commune de Gouzon ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'octroyer à la Commune de Gouzon un fonds de concours correspondant à 20% du montant HT du projet pour la réalisation d'un espace de loisirs multi-activité de type « city stade ».

### **Délib n°2019/172 – Demande de fonds de Concours de la Commune de Chambon sur Voueize**

Le projet de la Commune de Chambon-sur-Voueize est estimé à 50 423,81 € HT soit 60 508,57 € TTC. Sur ce montant, la commune demande l'octroi d'un fonds de concours correspondant à 20% du montant HT du projet, soit 10 084,76 €.

Les élus de la Commune de Chambon-sur-Voueize ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'octroyer à la Commune de Chambon-sur-Voueize un fonds de concours correspondant à 20% du montant HT du projet pour la réalisation d'une aire multisports.

### **Délib n°2019/173 – Demande de fonds de Concours de la Commune de Soumans**

Le projet de la Commune de Soumans est estimé à 70 514,50 € HT soit 84 617,40 € TTC. Sur ce montant, la commune sollicite l'octroi d'un fonds de concours correspondant à 20% du montant HT du projet, soit 14 102,90 €.

Monsieur le Maire de la Commune de Soumans ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'octroyer à la Commune de Soumans un fonds de concours correspondant à 20% du montant HT du projet pour la réalisation d'un espace de loisirs multi-activité de type « city stade ».

### **Délib n°2019/174 – Demande de Fonds de concours de la commune de Clugnat**

Le projet est estimé à 53 984,14 € HT soit 64 780,97 € TTC. Sur ce montant, la commune de Clugnat sollicite l'octroi d'un fonds de concours correspondant à 20% du montant HT du projet, soit 10 796,83 €.

Les élus de la Commune de Clugnat ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'octroyer à la Commune de Clugnat un fonds de concours correspondant à 20% du montant HT du projet pour la réalisation d'un espace de loisirs multi-activité de type « city stade ».

### **Délib n°2019/169 – Vente des Chapiteaux de la Communauté de Communes**

Monsieur Henry propose la vente des chapiteaux de l'ex EPCI Carrefour des Quatre Provinces et fait savoir que la Commune de Trois-Fonds, le Comité des Fêtes de Gouzou et l'Association « Ryoanji » sont intéressés pour les acquérir :

- Commune de Trois-Fonds : 1 chapiteau au prix de 1 800,00 € TTC
- Comité des Fêtes de Gouzou : 1 chapiteau au prix de 1 800,00 € TTC
- Association « Ryoanji » : 1 chapiteau au prix de 1 800,00 € TTC

Madame le Maire de la Commune de Trois-Fonds ne prend pas part au vote.

La vente des chapiteaux comme présentée à l'Assemblée est approuvée à l'unanimité.

#### **F. Environnement : Président Mr Henry**

##### **➤ Délibérations**

### **Délib n°2019/136 – Dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers en Creuse (SME)**

Le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers de la Creuse a été constitué pour travailler sur une gestion des déchets ménagers à l'échelle du Département.

Le Comité Syndical s'est réuni dernièrement et a proposé la dissolution du Syndicat. Après l'accord de chaque partie, le Comité devra définir à qui sera affecté l'actif.

Monsieur Henry demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers en Creuse.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, souhaite que le Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers en Creuse soit dissous.

#### **Délib n°2019/137 – Vente des bacs roulants usagés**

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets ménagers fait savoir à l'Assemblée que la Communauté de Communes dispose d'un stock de bacs roulants usagés et que des particuliers ont sollicité l'EPCI pour les acheter.

Il propose de vendre les bacs à des particuliers comme suit :

- Petits bacs (2 roues) au prix unitaire de 10 €
- Grands bacs (4 roues) au prix unitaire de 20 €.

Il précise que les bacs vendus ne seront pas utilisés à des fins de collecte des déchets.

La vente des petits bacs au prix de 10 € et des grands bacs à 20 € l'unité est approuvée à l'unanimité.

#### **Délib n°2019/138 – Renouvellement des conventions avec la Ressourcerie La Dynamo**

La Communauté de Communes et la Ressourcerie La Dynamo ont conclu des conventions pour permettre la collecte d'objets ré-employables. L'EPCI dispose de conteneurs sur les déchèteries du territoire afin que les particuliers y déposent du matériel réutilisable.

Les différentes conventions (convention de collecte dans les déchèteries, convention d'accès à la déchèterie de Saint Silvain Bas le Roc et collecte à la déchèterie de Saint Silvain Bas le Roc) étant arrivées à échéance, Monsieur Henry propose de les renouveler pour une durée de trois ans.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les projets de conventions présentés à l'Assemblée.

#### **Délib n°2019/139 – Consultation pour la réalisation d'une étude sur l'implantation de bornes enterrées dans les bourgs principaux**

L'étude sur l'implantation de bornes enterrées dans les bourgs principaux permettrait de définir les bourgs et les secteurs où les planter. Ces bornes simplifieront la collecte et feront disparaître la collecte en sacs. L'étude déterminera différents scénarios de faisabilités, techniques et financiers.

L'étude sur l'implantation de bornes enterrées dans les bourgs principaux est acceptée à l'unanimité.

- Déchèterie Parsac
  - Une note a été transmise concernant les m3 à déposer dans les déchèteries. Dans le cas où un particulier a plus de 1 m3, celui-ci doit prévenir à l'avance le gardien.
  - La plateforme déchets verts est à présent ouverte.

#### **G. Assainissement : Président Mr Lesage**

Monsieur Lesage étant absent à la séance du Conseil Communautaire, Monsieur le Président présente les différents points à aborder.

- Délibérations

#### **Délib n°2019/140 – Adhésion à la médiation de l'eau avec signature d'une convention**

La Communauté de Communes peut par le biais d'une convention adhérer à la médiation de l'eau. Celle-ci établit les engagements entre les deux parties.

Cette adhésion permet aux abonnés du service assainissement collectif de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues. Cela garantit à tout consommateur relevant du service, le recours à un dispositif de règlement amiable des litiges prévu par le code de la consommation.

Elle comprend les communes suivantes : Bétête, Ladapeyre, Bord-Saint-Georges, Lavaufanche, Boussac, Lépaud, Boussac Bourg, Leyrat, Budelière, Lussat, Chambonchard, Nouhant, Chambon-sur-Voueize, Nouzerines, Clugnat, Saint-Marien, Cressat, Saint-Silvain-Bas-le-Roc, Domeyrot, Soumans, Evaux-les-Bains, Toulx-Sainte-Croix, Gouzon, Viersat et Jarnages.

Pour l'année 2019, le montant de l'adhésion est de 300,00 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer à la médiation de l'eau.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette adhésion.

#### **Délib n°2019/141 – Approbation du règlement du service assainissement collectif**

Monsieur le Président fait savoir que le règlement de service d'assainissement collectif a pour objet de préciser les règles de fonctionnement ainsi que les droits et obligations respectifs de chacun mais également de définir les conditions de la réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement, les modalités de branchement, le contrôle de conformité, etc.

Le règlement du service d'assainissement collectif est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

#### **Délib n°2019/142 – Consultation de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration de projet de travaux sur les communes d'Evaux-les-Bains, Boussac et Bétête**

Monsieur le Président fait savoir qu'il convient de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement sur les Communes d'Evaux-les-Bains, Bétête et Boussac.

La Communauté de Communes avait identifié ces trois communes pour les inscrire dans le cadre du schéma directeur. Le diagnostic étant réalisé, il est proposé à présent de constituer 3 marchés de maîtrise d'œuvre, soit 1 par Commune (2 lots pour la Commune d'Evaux-les-Bains correspondant à deux tranches de travaux), 1 pour Bétête et 1 pour Boussac).

Ces marchés sont estimés à 14 335,00 HT € pour Bétête, 36 000,00 € HT (lot 1) et 22 400,00 € HT (lot 2) pour Evaux-les-Bains et 26 800,00 € HT pour Boussac.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement sur les communes citées ci.

#### ➤ Informations complémentaires

- La DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France imposent à l'EPCI d'effectuer de nouvelles fouilles préventives sur la Commune de Viersat. Monsieur le Président souhaite qu'une réunion ait lieu avec ces services et un membre du Conseil Municipal de la Commune de Viersat.
- La Consultation auprès des Entreprises pour les travaux d'Assainissement de Gouzon aura lieu fin juin.

#### **H. Ecoles :** Présidente Mme Creuzon

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver l'ajout d'une délibération :

- Redéfinition de la carte scolaire

L'ajout de cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Madame Creuzon présente à l'Assemblée l'agent recruté pour être le coordonnateur du service écoles. Il sera présent dans les locaux de Boussac.

Elle fait également savoir que l'harmonisation de la compétence écoles correspond aux chiffres suivants :

- Septembre 2019 :
  - o 24 écoles,
  - o Environ 996 enfants
  - o 36 agents dont :
    - 12 agents transférés et 8 agents de l'ex EPCI Carrefour Quatre Provinces, soit 20 agents
    - 16 agents sont mis à disposition

#### **Délib n°2019/143 – Approbation du règlement de service écoles**

Afin de garantir un service homogène sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire d'établir un règlement de service. Celui-ci définit les missions des agents du service écoles (ATSEM, agents d'entretien) et l'organisation de leur intervention. Il prévoit également les modalités de fonctionnement du service.

Le règlement a été approuvé par la Commission Ecoles du 27 mai 2019.

Le projet de règlement de service écoles présenté est approuvé à l'unanimité.

#### **Délib n°2019/144 – Approbation de la charte d'engagement entre la Communauté de Communes et les Communes membres dans le cadre de la compétence école**

La charte d'engagement fixe les modalités de la collaboration entre les communes membres et l'EPCI. Elle précise notamment le rôle de chacun (binôme référents et coordonnateur).

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette charte permettant ainsi la bonne organisation à la rentrée prochaine.

La charte d'engagement entre la Communauté de Communes et les Communes membres dans le cadre de la compétence école est acceptée à l'unanimité.

#### ➤ Informations complémentaires

- Les travaux effectués par les Communes dans le cadre de la compétence école seront remboursés par l'EPCI ;
- Les ATSEM commenceront leur temps de travail un quart d'heure avant la 1<sup>ère</sup> heure d'école ;
- Les agents des écoles (ex EPCI Carrefour Quatre Provinces) ont été rencontrés pour échanger sur l'harmonisation de la compétence ;
- Une réunion est organisée avec les agents du secteur de Boussac et d'Evau/Chambon le 19 juin dans l'après-midi. Le matin se déroulera un temps d'échange avec les enseignants ;
- Un tour des écoles et des mairies aura lieu pendant l'été ;
- Une note sur le montant de l'avance sera transmise afin que les enseignants puissent effectuer les commandes des fournitures scolaires de la rentrée 2019.

### **Délib n°2019/145 – Redéfinition de la carte scolaire**

Les enfants de la Commune de Cressat sont scolarisés sur les Communes de Chénérailles et de Jarnages. Cette répartition engendre la mise en place de deux prestations de transports scolaires. La Commune de Cressat étant sur le territoire de Creuse Confluence, il est proposé de redéfinir le zonage de la carte scolaire pour confirmer l'appartenance de la Commune à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

La redéfinition de la carte scolaire est approuvée à la majorité avec 3 abstentions et 2 votes contre.

#### **I. Tourisme : Président Mr Papineau**

### **Délib n°2019/176 – Achat de la parcelle préemptée située aux abords des Pierres Jaumâtres sur la Commune de Toulx Sainte Croix**

Monsieur Papineau fait savoir que les propriétaires de la parcelle, section B n°489 d'une superficie de 83 a et 80 ca, située à proximité des Pierres Jaumâtres sur la Commune de Toulx Sainte Croix, sont vendeurs au prix de 1 500,00 €. Monsieur le Président a exercé le droit de préférence.

En conséquence, il propose l'acquisition de cette parcelle jouxtant celles de la Communauté de Communes à des fins de développement touristique du site.

Monsieur Julliard, étant intéressé par la parcelle, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'acquérir la parcelle citée ci-dessus

### **Délib n°2019/177 – Pass Thermes 2019**

Comme pour l'année 2018, il est proposé de renouveler les Pass Thermes. Les curistes, sur présentation du pass, bénéficient d'une entrée cinéma, d'une entrée piscine et d'une adhésion pour trois semaines à la médiathèque de Chambon-sur-Voueize pendant la saison thermale du 18 mars 2019 au 9 novembre 2019. Ces accès sont financièrement pris en charge par la SEM Etablissement Thermal d'Evaux-les-Bains.

Les tarifs seraient les suivants :

- Cinéma Alpha : 3,00 € par personne
- Entrée Piscine : 3,00 € par personne
- Accès à la médiathèque : 5,00 € par personne

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité que l'EPCI prenne en compte les Pass Thermes pendant la saison thermale selon les conditions présentées.

### **Délib n°2019/178 – Etang de la Reyberie**

Il est rappelé à l'Assemblée que l'ex EPCI Evaux/Chambon avait conclu un bail de pêche avec Monsieur Constantin qui a pris en fin en 2018. En raison des conditions climatiques, l'état des lieux de sortie et l'inventaire du cheptel piscicole n'ont pu être réalisés.

C'est pourquoi, il est proposé d'annuler un titre émis d'un montant de 6 100,00 € correspondant au loyer de 2018/2019 et d'émettre une indemnité forfaitaire d'un montant de 5 000,00 € en lieu et place de l'inventaire piscicole. Une indemnité supplémentaire pourra être versée selon la réelle quantité de poisson dans l'étang.

Monsieur Constantin ne prend pas part au vote.

Les propositions ci-dessus sont approuvées à la majorité avec 8 abstentions.

**Délib n°2019/164 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Creuse – entretien chemins 2019**

La Communauté de Communes peut bénéficier de subventions à hauteur de 30% du montant HT (dans la limite du plafond de dépenses subventionnables de 90 €/km/an) pour l'entretien de deux chemins de randonnée effectué par des chantiers d'insertion : 162,00 € pour une dépense de 660,00 € pour le circuit de Montbardoux et 202,50 € pour une dépense de 825,00 € pour le circuit par Gués et par Monts.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la démarche d'entretien des chemins du PDIPR par des chantiers d'insertion et accepte de solliciter le Conseil Départemental pour participer au financement de l'entretien de ces deux chemins.

**J. Patrimoine :** Président Mr Thomazon

**Délib n°2019/153 – Révision des loyers 2019 pour les logements à compter du 1er juillet 2019 (ex CCC4P)**

La Communauté de Communes dispose actuellement de 4 logements dont 3 seront redonnés aux Communes (Rimondeix, St Loup, St Silvain Sous Toulx).

Chaque année il est proposé de se prononcer sur la révision des loyers. Conformément à l'indice de référence des loyers (IRL) du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, l'augmentation est de + 1,70 % (évolution annuelle).

La révision des loyers 2019 soit l'augmentation de 1,70 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet est acceptée à l'unanimité.

**Délib n°2019/168 – Vente de terrains sur la ZAI entre la Communauté de Communes et les Communes de Boussac et Boussac-Bourg**

La parcelle section BW n°192 d'une surface de 295 m<sup>2</sup>, située au lieudit « La Grange Boursaud » sur la Commune de Boussac-Bourg a fait l'objet d'une division parcellaire (138 m<sup>2</sup> et 157 m<sup>2</sup>) afin de permettre la vente de ces terrains aux Communes de Boussac et Boussac-Bourg.

Les deux terrains sont attenants au stade de Boussac.

Dans le cadre de son projet de restructuration, d'extension des vestiaires et de création d'un espace associatif, la Commune de Boussac souhaite acquérir la parcelle d'une superficie de 157 m<sup>2</sup> afin d'y créer un parking.

Pour permettre à la Commune de Boussac-Bourg d'accéder au chemin communal, il convient qu'elle soit propriétaire de la parcelle d'une contenance de 138 m<sup>2</sup>.

Monsieur Thomazon propose de vendre ces terrains aux Communes de Boussac et Boussac-Bourg pour l'euro symbolique.

Les élus des Communes concernées ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la vente des deux parcelles pour l'euro symbolique.

**K. Finances :** Président Mr Malleret

➤ Admissions en non-valeurs

Monsieur Malleret demande à l'Assemblée de se prononcer sur les créances irrécouvrables suivantes :

- Budget annexe Aménagement de logements (40003) : 0,90 €
- Budget Principal (40000) : 1 226,94 €

**Délib n°2019/179 – Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables - budget 40003 Aménagement de logements**



**Délib n°2019/180 – Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables - budget 40000 Principal**

Les deux admissions en non-valeurs présentées sont approuvées à l'unanimité.

➤ Décisions modificatives

**Délib n°2019/181 – Budget Principal 40000 – DM n°1**

Il est demandé d'ajuster les crédits nécessaires à la régularisation d'un décalage en 2006 concernant l'état de la dette de l'ex CC du pays de Boussac.

- 12 663,76 €

**Délib n°2019/182 – Budget Principal 40000 – DM n°2**

Il convient d'ajuster les crédits nécessaires à l'enregistrement des écritures liées à la fin de bail de l'Etang de la Reyberie.

- 12 000,00 €

**Délib n°2019/183 – Budget Assainissement 40005 – DM n°1**

L'Assemblée doit se prononcer sur l'ajustement de crédits pour régulariser une échéance d'emprunt de 2015 relative à la commune de Toulx Ste Croix.

- 1 500,00 €

**Délib n°2019/184 – Budget Assainissement 40005 – DM n°2**

Cette décision modificative permet d'ajuster les crédits nécessaires aux travaux de raccordements au réseau d'assainissement.

- 60 000,00 €

**Délib n°2019/185 – Budget Piscine 40027 – DM n°1**

Il convient d'ajuster les crédits nécessaires à la régularisation d'une facture de travaux de 2016.

- 720,00 €

**Délib n°2019/186 – Budget Piscine 40027 – DM n°2**

Il est demandé d'ajuster les crédits nécessaires pour le compte « Autres charges diverses de gestion courante ».

- 10,00 €

**Délib n°2019/187 – Budget Cinéma 40034 – DM n°1**

Cette décision modificative permet d'ajuster les crédits nécessaires à l'annulation d'un titre de recettes.

- 400,00 €

**Délib n°2019/188 – Budget Ecoles 40038 – DM n°1**

Il est nécessaire d'ajuster les crédits pour effectuer des écritures de régularisation.

- 10,00 €

**Délib n°2019/189 – Budget GEMAPI 40040 – DM n°1**

Il convient d'effectuer une décision modificative pour régulariser une écriture d'investissement.

- 3 000,00 €

**Délib n°2019/190 – Budget GEMAPI 40040 – DM n°2**

La Communauté de Communes doit effectuer une décision modificative pour ajuster les crédits nécessaires au compte « subventions d'équipement versées ».

- 3 000,00 €

**Délib n°2019/194 – Budget Enfance/Jeunesse 40021 – DM n°1**

Cette décision modificative permet d'ajuster les crédits nécessaires au règlement d'une échéance d'emprunt.

- 1,00 €

Les différentes décisions modificatives qui ont été présentées lors de la séance sont toutes approuvées à l'unanimité.

- Autres

**Délib n°2019/193 – Remboursement de frais bancaires – SCM Cabinet infirmier de Gouzon**

Suite à une erreur informatique, la Communauté de Communes a procédé à un prélèvement de loyer indu par la SCM Cabinet infirmier de Gouzon. Le Cabinet a fait opposition, ce qui a engendré des frais bancaires d'un montant de 20 €. Le Cabinet infirmier demande à être remboursée de ces frais bancaires.

Le remboursement des frais bancaires d'un montant de 20,00 € est accepté à l'unanimité.

**L. Divers**

- Délibérations

**Délib n°2019/192 – Demande de subvention Leader - Réalisation d'une étude d'optimisation des structures d'accueil Petite Enfance**

Il est rappelé que l'ex EPCI Evaux/Chambon, en 2015, avait approuvé le lancement d'une étude pour l'optimisation des structures d'accueil Petite Enfance. Le montant prévisionnel de l'opération est de 6 675,00 € HT soit 8 010,00 € TTC.

Ces dépenses sont éligibles au programme LEADER et peuvent bénéficier d'une subvention auprès de la CAF en conséquence, le Président présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>DEPENSES HT</b>	
Intervention pour la réalisation d'une étude	6 675,00 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>6 675,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	
CAF	2 000,00 €
LEADER	3 340,00 €

Autofinancement	1 335,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 675,00 €</b>

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement présenté.

#### **Délib n°2019/163 – ALSH Gouzon et Jarnages – Choix du prestataire pour les déjeuners**

Les Communes de Gouzon et Jarnages faisaient appel à deux prestataires différents pour la livraison des déjeuners du mercredi, petites et grandes vacances (SOGIREST pour Jarnages et Saveurs et Traditions du Bocage pour Gouzon).

Dans la démarche d'harmonisation et de mutualisation du service, il a été souhaité qu'un seul prestataire livre les déjeuners aux deux ALSH. Suite aux rencontres effectuées avec différentes entreprises notamment avec l'EHPAD d'Ajain, Monsieur le Président propose que le prestataire retenu soit la société STB (Saveurs et Traditions du Bocage).

Celle-ci propose une gamme de produits de qualité pour un prix de 3,60 € TTC le repas (hors pain).

Le prestataire retenu pour la livraison des déjeuners du mercredi, petites et grandes vacances sera la Société STP, approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

#### **Délib n°2019/165 – Caisse Nationale des Allocations Familiales - Evolution du barème des participations des familles applicable au 1er septembre 2019**

Monsieur Alanore fait savoir que la Caisse Nationale des Allocations Familiales a engagé une série de mesures qui impactent notamment le financement des structures de la petite enfance.

Une augmentation des participations familiales a été décidée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. L'EPCI doit se prononcer sur ces nouveaux barèmes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les nouveaux barèmes de la CNAF.

#### **Délib n°2019/154 – Contractualisation avec le Département de la Creuse – Désignation de 2 élus référents communautaires pour le « Conseil de Territoire »**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Conseil Départemental a mis en place et a adopté en session plénière les contrats « Boost'ter ». Ils sont en direction des EPCI pour les accompagner dans leurs projets structurants. Il s'agit d'un montant de 455 000 € (dont 355 000 € fléché sur les investissements en cohérence avec les compétences du Conseil Départemental et 100 000 € pour l'animation) Ce contrat prend la forme d'une convention entre le Conseil Départemental et l'EPCI. Celle-ci aura une durée de 5 ans.

La réunion du 27 septembre prochain permettra de définir le cadre des huit contrats.

Dans le cadre de cette contractualisation, il est demandé de nommer deux élus référents communautaires pour participer à un « Conseil de Territoire ». La prochaine réunion se déroulera le 17 juin à 17h00 au pôle de Gouzon.

Les élus communautaires volontaires sont :

- Monsieur THOMAZON G.
- Monsieur DECARD J.

L'Assemblée accepte à l'unanimité que les élus cités ci-dessus soient référents au sein du « Conseil de Territoire ».

#### **Délib n°2019/167 – Syndicat Mixte Est Creuse : Approbation du changement de dénomination**

Le Comité Syndical qui s'est réuni le 1er avril 2019 a délibéré sur le changement de nom de ce Syndicat. Le Syndicat Mixte Fermé Est Creuse deviendrait « Syndicat Est Creuse Développement » afin que la dénomination évoque les missions qui lui sont confiées. La Communauté de Communes étant membre dudit Syndicat, il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la nouvelle dénomination.

Le Conseil Communautaire accepte que le Syndicat Mixte Fermé Est Creuse devienne « Syndicat Est Creuse Développement ».

➤ **Recomposition du Conseil Communautaire**

La recomposition du Conseil Communautaire s'effectuera après les élections municipales de 2020. Actuellement, la répartition des sièges s'appuie sur le principe du « droit commun ».

Les Communes doivent délibérer pour une répartition « de droit commun » ou « accord local ».

Les changements après la recomposition (répartition de droit commun) :

- Gouzon : + 1 siège
- Chambon-sur-Voueize : - 1 siège

Ces changements sont dus à la démographie (la population a augmenté sur la Commune de Gouzon alors qu'elle a baissé à Chambon-sur-Voueize).

➤ **Syndicat Est Creuse Développement**

Monsieur Turpinat fait savoir qu'actuellement Madame Claire Paternostre est la Présidente du GAL (Groupe d'Action Locale). Dans le cadre de la création du Syndicat, Madame Paternostre devra démissionner et ne pourra plus assurer ces missions de Présidente.

Pour assurer cette continuité, Monsieur Simonnet propose de démissionner de son siège afin qu'il soit remplacé par Madame Paternostre (Conseillère Municipale de Gouzon).

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Simonnet au profit de Madame Paternostre.

Monsieur Turpinat fait savoir qu'un Conseil de développement sera mis en place, composé de neuf représentants (hors conseil communautaire).

Monsieur Simonnet demande à Monsieur Turpinat, Président du Syndicat, d'organiser une fois par an une conférence en invitant l'ensemble des élus pour expliquer les missions du Syndicat.

➤ **Voirie**

L'étude sur la voirie est en cours de finalisation. Elle aura duré plus longtemps que prévue à cause des intempéries. Monsieur Guillaume précise qu'il a reçu les diagnostics.

**La séance est levée à 21h58.**